ÉTUDES

SUR

LE RÈGNE DE RENÉ II

DUC DE LORRAINE ET DE BAR

PAR

RENÉ MATHIEU DE VIENNE Licencié ès lettres

> INTRODUCTION SOURCES BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE POLITIQUE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LA LIQUIDATION DES GUERRES DE BOURGOGNE.

Vainqueur de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477, René II se trouve aussitôt le jouet de Louis XI. Le roi de France force le duc de Lorraine à lui livrer le grand bâtard Antoine de Bourgogne, fait prisonnier devant Nancy, et à cesser les hostilités sur les territoires bourguignons. René II se tourne vers Maximilien, fait sa paix avec lui à la diète de Zurich en janvier 1478. Louis XI

riposte en nommant le duc lieutenant général en Bourgogne, Champagne et Brie, et en lui versant une pension annuelle de 30,000 livres.

CHAPITRE PREMIER

RENÉ II, LOUIS XI ET L'HÉRITAGE DU ROI RENÉ.

Avant la bataille de Nancy. — Le 22 juillet 1474, le roi René, par son troisième et dernier testament, désigne René II pour lui succéder au duché de Bar, Charles II du Maine, son neveu, demeurant son premier et principal héritier. Louis XI, évincé d'une succession qu'il convoitait, fait occuper le Barrois mouvant sous prétexte de le défendre contre le duc de Bourgogne. Le roi René n'obtient mainlevée que contre un serment de fidélité à Louis XI, prêté à Lyon en mai 1476. Le roi de France obtient cependant que Marguerite d'Anjou renonce à tous les droits qu'elle avait à la succession du roi René, son père.

Les arrentements du duché de Bar. — Le 31 juillet 1479, le roi René amodie le duché de Bar à René II pour six ans moyennant le paiement annuel de 4,000 écus d'or. Louis XI mande au roi de Sicile d'avoir à substituer dans le contrat le nom du roi de France à celui du duc de Lorraine, mais le roi René ne lui cède que sur la prévôté de Bar, le 8 janvier 1480. Les commissaires de Louis XI en prennent possession le 14 mars. Le roi de France parvient peu après à se faire céder par le roi René l'hommage de Châtel-sur-Moselle, fief mouvant de Bar.

La saisie du duché de Bar par Louis XI. — Le roi René meurt à Aix, le 10 juillet 1480. Sa fille Yolande, prévoyant la fin prochaine de son père, donna l'ordre le jour même à René II de prendre possession du duché de Bar. Ainsi le coup de main de Louis XI était-il prévenu. Le roi de France prononce la saisie du duché le 22 juillet, mais il n'occupe, en fait, que le bailliage de Bar. Il nomme toutefois Henry de Neufchâtel gouverneur du duché.

CHAPITRE II

LES ENTREPRISES DE RENÉ II DE 1480 A 1483.

Le voyage de Venise (1480). — René II s'embarque à Marseille en novembre 1479. Il est à Venise le 13 mars 1480. Nommé patricien de Venise, il signe, le 17 avril, avec le doge Mocenigo un traité aux termes duquel il s'engage à servir la Seigneurie à la première réquisition avec 500 cavaliers et 1,000 hommes de pied. Il compte, grâce à Venise, se rapprocher du royaume de Sicile, sur lequel il va reprendre les prétentions de son grand-père.

L'expédition de Provence. — Charles II du Maine a succédé au roi René en Provence. René II envisage de l'en chasser. Une expédition tentée en juillet 1480 échoue, Louis XI ayant secouru à temps Charles du Maine en péril. René II n'en poursuit pas moins ses préparatifs. Charles meurt le 11 décembre 1480, ayant testé la veille en faveur du roi de France.

La guerre de Ferrare (1483). — A l'appel du doge, René II descend en Italie pour aider Venise à lutter contre Hercule d'Este, duc de Ferrare. Il arrive à Venise le 13 avril, bat les troupes du duc à Adria, puis guerroie tout l'été sans succès. Mais il est surtout préoccupé par le royaume de Sicile. Des finances obérées, une épidémie, la mésentente de ses troupes avec celles de Venise, la mort de Louis XI, enfin, contraignent René II d'abandonner la partic.

CHAPITRE III

RENÉ II ET LA FRANCE DE 1483 A 1508.

René II champion des Beaujeu. — Appelé par les Beaujeu à la cour de France, René II y fait figure de chef de clan, en face du duc d'Orléans. On lui fait des promesses au sujet de la Provence; il obtient mainlevée du bailliage de Bar et reçoit charge de cent lances. Il profite des États généraux de janvier 1484 pour exposer ses requêtes et affirmer en même

temps sa fidélité. La mort d'Yolande le rappelle à Bar où il entre le 13 mars. Il promet aux Beaujeu, par un traité secret, le 2 décembre 1484, de protéger la personne du roi. Il est nommé grand chambellan de France en juillet 1485. Les Beaujeu le marient, enfin, à leur nièce Philippe de Gueldre.

L'expédition manquée de 1486. — La noblesse napolitaine se soulève contre le roi Ferdinand. Les révoltés font appel à René II, qui prépare une grande expédition avec l'appui des Beaujeu. Le cardinal Balue soutient auprès du pape la cause du duc de Lorraine. Innocent VIII, menacé dans Rome par Ferdinand d'Aragon, signe la paix. La nouvelle en parvient à René II, à Lyon, d'où il comptait rejoindre le gros de ses troupes : il reprend le chemin de ses États.

De la Guerre Folle à la mort de Charles VIII. — René II, rejeté dans l'opposition aux Beaujeu par la réunion de la Provence à la couronne, se tient, en fait, à l'écart de la Guerre Folle. Il poursuit de front ses prétentions au royaume de Sicile et à la Provence, mais il ne peut rien obtenir de Charles VIII, qui descend à son tour en Italie en 1494.

René II et Louis XII. — Louis XII se réconcilie avec René II dès son avènement. Il nomme des arbitres pour la question de Provence et peut ainsi rejeter les prétentions du duc de Lorraine auquel il verse une pension de 20,000 livres.

CHAPITRE IV

RENÉ II ET L'EMPIRE.

Les relations féodales de René II avec l'Empire sont assez froides. A la diète de Worms, le duc prête à Maximilien un simple serment de fidélité. Les rapports de voisinage sont réglés par des « journées aimables ».

CHAPITRE V

RENÉ II ET LA FÉODALITÉ.

Le conflit avec les comtes d'Arberg. — Jean, comte d'Ar-

berg, dispute au roi René, puis à René II, la seigneurie de Beaufremont au duché de Bar. Après des hostilités intermittentes, de 1478 à 1487, René II renonce à Beaufremont.

René II et la cité de Metz. — Les rapports avec Metz ne sont jamais cordiaux, l'enchevêtrement des fiefs amenant sans cesse des conflits locaux. A deux reprises, il y a guerre ouverte entre le duc et la cité. Deux traités de paix, en 1490 et 1493, mettent quelque répit à des pillages incessants.

La guerre contre Robert II de la Marck. — La seigneurie de Dun est l'enjeu. La guerre ne devient sérieuse qu'en 1496. Le traité de paix est désavantageux pour René II, qui doit acquitter 10,000 florins pour conserver Dun.

Les démêlés avec la maison d'Anglure. — René II dispute la Vouerie d'Épinal aux fils de Jean d'Anglure, contre lesquels il mène une expédition en 1494. Les Anglure ne renoncent à leurs prétentions qu'en 1511. La seigneurie de Gondrecourt, qui est l'objet d'un conflit avec Saladin d'Anglure, est laissée à René II en 1492, moyennant paiement à Saladin d'une pension annuelle.

DEUXIÈME PARTIE L'ADMINISTRATION DES DUCHÉS

CHAPITRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT CENTRAL.

Le pouvoir ducal. — René II tient son pouvoir de la renonciation de sa mère Yolande, à la suite d'une réunion des États. L'accession au pouvoir s'accompagne, en principe, d'une prise de possession faite par les grands officiers du duché. Le duc gouverne avec l'aide des États généraux. Le duc prête hommage au roi de France. Il prête un simple serment de fidélité à Maximilien en 1495. Duc de Lorraine

en 1473, duc de Bar en 1484, René II prend le titre de roi de Jérusalem et de Sicile en 1493.

Le conseil ducal. — Il n'y a qu'un conseil ducal, composé, après 1483, d'un chef du conseil et d'une douzaine de membres. Les « conseillers » nommés par le duc n'exercent pas leurs fonctions. Le duché de Bar conserve un conseil après 1484. Il comprend les auditeurs de la Chambre des Comptes et les grands officiers du duché. Si le duc s'absente, c'est la duchesse qui gouverne avec le conseil.

Les grands officiers. — Les sénéchaux, les maréchaux, officiers sans spécialisation, choisis dans la haute noblesse.

La Chancellerie. — Le chancelier général. Les secrétaires : Johannes Lud de Pfaffenhofen. L'enregistrement. Les gardes des sceaux.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT LOCAL.

Le duché de Lorraine. — Le duché est divisé en cinq bailliages : Nancy, Vosges, Allemagne, Vaudémont, Épinal. Celui-ci est d'importance secondaire. Caractère spécial du bailliage d'Allemagne. Les baillis. Les prévôts et les châtelains. Les prévôts sont fermiers de leur charge.

Le duché de Bar. — Le duché de Bar comprend quatre bailliages : Bar, Saint-Mihiel, Bassigny, Clermont-en-Argonne. Les baillis ; leurs auxiliaires : lieutenants généraux et procureurs généraux. Les prévôts, nommés par le duc. Hiérarchie des prévôts. Les maires.

CHAPITRE III

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES.

Le général des finances. Le trésorier général et la « chambre aux deniers ». Le contrôleur général. Les organes financiers du duché de Lorraine : la Chambre des Comptes de Lorraine, le receveur général, les receveurs des bailliages, les receveurs particuliers. Les organes financiers du duché de Bar : la Chambre des Comptes de Bar, les receveurs.

CONCLUSION -

Le règne de René II est celui d'un homme qui n'était pas né pour la politique. Le vainqueur de Nancy est un utopiste qui a cru pouvoir réaliser les rêves de son grand-père. Il a, toutefois, compris la différence de mentalité qui séparait les sujets du duché de Bar et ceux du duché de Lorraine. Chaque duché a ses institutions propres. Le duché de Bar présente une centralisation inconnue en Lorraine. Le grand mérite de René II est d'avoir respecté les « particularismes locaux ».

